

OMPI



SCIT/2/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 janvier 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER Deuxième session Genève, 8 - 12 février 1999

RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX – PROJET DE RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION (WIPONET)

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent document fait brièvement le point sur l'avancement des travaux relatifs au projet de réseau mondial d'information depuis son approbation lors de la première session du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) réuni en session plénière en juin 1998.

PREMIÈRES MESURES PRISES

2. Depuis l'approbation du projet, les premières mesures prises ont consisté à
- passer un contrat avec une société pour l'élaboration de l'appel à propositions (RFP) concernant le WIPONET, et
 - prendre les dispositions nécessaires à la sélection et à la mise sur pied d'une équipe de l'OMPI chargée de gérer le projet WIPONET.

3. Un appel d'offres a été lancé en août 1998, à la suite duquel la société Bellcore, possédant une longue expérience de la conception de réseaux et de services de communication internationaux, s'est vue attribuer le contrat de préparation d'un appel à propositions (RFP) pour le WIPONET. Bien que les travaux n'aient commencé qu'en octobre 1998, les premiers résultats de ceux-ci, à savoir une description des services du WIPONET et un RFP schématique, ont été présentés à la première réunion des groupes de travail du SCIT qui s'est tenue en novembre 1998.

4. Depuis lors, la société Bellcore a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du WIPONET afin d'élaborer un projet de RFP conformément aux paramètres et aux délais fixés par les groupes de travail du SCIT. Le 8 janvier 1999, la société Bellcore a présenté au Bureau international un projet de RFP pour qu'il l'examine.

5. La mise sur pied d'une nouvelle équipe chargée du WIPONET afin de doter le projet du personnel du Bureau international nécessaire se poursuit. Le choix de l'équipe vient d'être arrêté définitivement et celle-ci sera en place au début d'avril 1999. Étant donné le retard pris dans la constitution de l'équipe du WIPONET, il a fallu retarder la publication du RFP, les autres dates butoirs étant en conséquence reportées.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET PAR PHASES

6. Lors de l'élaboration du RFP, il a été convenu, dans le cadre des discussions au sein des groupes de travail du SCIT de mettre en place le WIPONET par phases. Cette mise en œuvre progressive du projet permettra au Bureau international et aux États membres de l'OMPI d'installer les éléments de l'infrastructure matérielle du projet (par exemple, les raccordements de base au réseau) tout en explorant les solutions envisageables dans d'autres domaines moins aisés (tels que la sécurité de l'information). Cette approche permet d'offrir des services élémentaires, absolument indispensables, au plus grand nombre possible d'États membres tout en développant parallèlement les étapes de planification et de recherche des phases plus complexes/ultérieures.

7. La mise en œuvre se fera selon les trois phases suivantes :

Phase I

Raccordements de base au réseau (comme le prévoit le RFP actuel).

Phases II et III

Les phases II et III porteront sur l'amélioration des services, notamment sur les installations destinées à l'échange sécurisé de données confidentielles et sur l'extension du raccordement et des services à des organisations autres que les offices de propriété intellectuelle. Ces propositions seront présentées au Comité du budget et à l'Assemblée générale en tant qu'activités permanentes à mener au titre du projet WIPONET pour l'exercice biennal 2000-2001.

NOUVEAUX DÉLAIS PROPOSÉS POUR LA PHASE I DU WIPONET

8. Les dates proposées pour les principales étapes de mise en œuvre de la phase I sont les suivantes :

<i>Étapes</i>	<i>Dates</i>
Publication de l'appel d'offres (RFP)	12 février 1999
Clôture de l'appel d'offres	10 mai 1999
Fin de l'évaluation et attribution du marché	11 juin 1999
Début de la mise en œuvre	21 juin 1999

9. *Le SCIT plénier est invité à prendre note de l'avancement des travaux et à approuver les propositions révisées concernant le projet.*

[Fin du document]